

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 juin 2019

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations des 19 avril 2014 et 12 novembre 2018, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 17 avril 2019, l'avenant de régularisation pour l'année 2019 à la convention d'assurance « Dommages aux biens » proposée par la société GROUPAMA pour un montant de 8 278,66 euros TTC (8 242,64 euros TTC en 2018) ;

2.- accepté le 17 avril 2019, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Les Francas ».

La commune a acquitté la somme de 160 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2019 ;

3.- retenu le 18 avril 2019, la convention proposée à Monsieur Nicolas CARLIN, éducateur socioculturel, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention entrera en vigueur le 8 juillet 2019 et s'achèvera le 23 août 2019.

Monsieur Nicolas CARLIN interviendra pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Nicolas CARLIN sera rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

4.- retenu le 18 avril 2019, la convention proposée à Madame Nathalie CUNY, éducatrice sportive diplômée d'Etat, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention entrera en vigueur le 8 juillet 2019 et s'achèvera le 26 juillet 2019.

Madame Nathalie CUNY interviendra pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Madame Nathalie CUNY sera rémunérée à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

5.- retenu le 18 avril 2019, la convention proposée à Monsieur Jonathan LULLO, animateur socioculturel et sportif, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention entrera en vigueur le 8 juillet 2019 et s'achèvera le 23 août 2019.

Monsieur Jonathan LULLO interviendra pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Jonathan LULLO sera rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

6.- retenu le 18 avril 2019, l'offre pour le lot 2 Entretien mécanique de l'entreprise SOTREN, sise rue Haute à CHAMPAGNE VONGEANNE, représentée par Monsieur Eric COULON, son président, pour l'entretien des terrains de foot du complexe sportif rue du Général de Gaulle.

Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2019 pour une durée d'un an.

Le montant annuel des prestations s'élève à 12 162,04 euros HT;

7.- retenu le 18 avril 2019, l'offre pour le lot 1 Tonte de l'entreprise TECHNIGAZON, sise 18 rue Pierre Atton à ATTON, représentée par Monsieur Florian KREITWILL, son gérant, pour l'entretien des terrains de foot du complexe sportif rue du Général de Gaulle.

Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2019 pour une durée d'un an.

Le montant annuel des prestations s'élève à 8 897 euros HT ;

8.- retenu le 25 avril 2019, l'offre de la société FININDEV, représentée par Monsieur Gilles SEBE sise 69 rue Jean Giroux à 34080 MONTPELLIER, pour l'hébergement du progiciel d'analyse financière.

Le contrat propose une prestation d'hébergement annuel pour l'application « Fiscalis » et des bases de données sur un serveur dédié pour 640 euros HT ;

9.- accepté le 26 avril 2019, la convention d'utilisation d'un minibus municipal entre la mairie d'Essey-lès-Nancy et l'association Crèche parentale « Les Confettis », domiciliée 20 rue de Malzéville à 54130 DOMMARTEMONT.

La convention est entrée en vigueur le 13 mai 2019 pour une durée d'un an renouvelable d'année en année par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

10.- accepté le 2 mai 2019, le contrat portant sur l'organisation d'un spectacle intitulé « Les contes de Mélyne », à destination des enfants et de leurs accompagnants, entre ARTISTES CONSEILS et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

Le contrat a été établi pour les séances du mercredi 15 mai 2019 à 9h15 et à 10h15 à la salle Maringer, 10 rue Parmentier.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à ARTISTES CONSEILS la somme de 500 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

11.- accepté le 2 mai 2019, la convention portant sur l'organisation d'ateliers de musicothérapie à destination des enfants de 0 à 3 ans et de leurs accompagnants, entre Madame Mélanie DELHOMENIE et la municipalité d'Essey-Lès-Nancy.

La convention a été établie pour les séances du jeudi 16 mai de 9h15 à 10h15 et de 10h15 à 11h15 à la Maison de la Parentalité, et du vendredi 17 mai de 9h45 à 10h45 à la crèche Frimousse de Tomblaine.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Mélanie DELHOMENIE la somme de 150 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

12.- accepté le 6 mai 2019, la convention de mise à disposition de deux podiums (2 m X 1 m) pour l'organisation d'un atelier de graff les 20, 21, 27, 28 mai, les 13 et 14 juin 2019 entre la ville d'Essey-lès-Nancy et le collège Emile Gallé, sis 20-22 rue du Général de Gaulle, 54270 Essey-lès-Nancy.

La mise à disposition du matériel s'effectue à titre gratuit ;

13.- accepté le 13 mai 2019, la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal suivant :

KANGOO de marque Renault immatriculé 746 AGV 54,
proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Comité des Fêtes »
du vendredi 17 au lundi 20 mai 2019 pour l'organisation d'une soirée Karaoke.

La mise à disposition s'est effectuée à titre gracieux ;

14.- accepté le 16 mai 2019, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « réseau de gérontologie Gérard Cuny ».

La commune a acquitté la somme de 338,85 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2019 ;

15.- accepté le 17 mai 2019, l'offre de prix en moins-value proposée par l'entreprise HOMANT, titulaire du lot n°2 – Serrurerie/Menuiserie aluminium pour les travaux de restructuration de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville d'Essey-lès-Nancy, d'un montant de 3 393,80 euros HT, en raison d'ajustements techniques mineurs nécessaires pour une parfaite réalisation des travaux.

En conséquence, le montant total du marché s'élève à 55 592 euros HT ;

16.- accepté le 20 mai 2019, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Géhin désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à la société AECP Conseil devant le Tribunal administratif de Nancy, pour un montant de 960 euros ;

17.- attribué le 22 mai 2019, la marché relatif au lot n°1 VRD à l'entreprise Colas Nord-Est, sise 7 allée des Tilleuls BP 90026 ZI à 54181 HEILLECOURT, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy,

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant de l'offre est fixé à 43 946,30 € HT. L'option n°1 (dépose de clôture béton) d'un montant de 665,25 € HT est retenue. Le montant total du marché s'élève donc à 44 611,55 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

18.- attribué le 22 mai 2019, la marché relatif au lot n°2 Démolition/Gros Œuvre à l'entreprise Adami Construction, sise 6 rue Camille Flammarion à 54300 LUNEVILLE, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 73 925 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

19.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°4 Métallerie à l'entreprise Vincent Bernard Services, sise rue Neuve à 54450 HERBEVILLER, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant est fixé à 101 464,79 € HT. Les options n°1 (portillon) et 2 (chasse roue) dont les montants respectifs sont de 1 789 € HT et de 746,21 € HT sont retenues. Le montant du marché s'élève donc à 104 000 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

20.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°5 plâtrerie/faux plafond à l'entreprise Techni Plafonds, sise 8B rue de la Poudrière à 54130 SAINT-MAX, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant est fixé à 47 941,64 € HT. L'option n°5 (enduit plâtre) d'un montant de 197,04 € HT est retenue. Le montant du marché s'élève donc à 48 138,68 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

21.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°6 Menuiserie intérieure/ Agencement à l'entreprise Baldini, sise 31 avenue de la Meurthe à 54320 MAXEVILLE, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant de l'offre est fixé à 39 791,48 € HT. Les options n°6 (meuble accueil périscolaire) et 7 (caisson médium) dont les montants respectifs s'élèvent à 2 174 € HT et 159 € HT sont retenues. Le montant total du marché s'élève donc à 42 124,48 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

22.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°7 Revêtements durs et souples à l'entreprise SIM Avenir, sise 17 Avenue du Général de Gaulle à 54280 SEICHAMPS, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant est fixé à 27 971,50 € HT. L'option n°9 (réparation nez-de-marche granito) d'un montant de 395 € HT est retenue. Le montant total du marché s'élève donc à 28 366,50 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet ;

23.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°8 Peinture à l'entreprise Rousseau et fils, sise 50 rue Raymond Poincaré à 54130 SAINT-MAX, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant de l'offre est fixé à 24 346,24 € HT. L'option n°10 (mise en peinture des salles 2.03, 2.04 et 2.06 au R+1) d'un montant de 3 437,98 € HT est retenue. Le montant total du marché s'élève donc à 27 784,22 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

24.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°9 Électricité à l'entreprise Kauffmann, sise 27 rue JF Kennedy à 54130 SAINT-MAX, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant de l'offre est fixé à 61 497 € HT. Les options n°11 (alarme PPMS), 12 (alimentation ballon ECS), 13 (boucle magnétique) et 14 (sonorisation) dont les montants respectifs sont 3 990 € HT, 75 € HT, 130 € HT et 2 025 € HT sont retenues. Le montant total du marché s'élève donc à 67 717 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

25.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°10 Plomberie/Chauffage/Ventilation à l'entreprise Hervé Thermique, sise 17 rue des Sables à 54425 PULNOY, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte engagement dont le montant de l'offre est fixé à 32 106,46 € HT. Les options n°15 (ballon sanitaire), 16 (dépose et repose des radiateurs dans les salles de classe), 17 (ventilation gaine ascenseur) et 18 (dépose et repose radiateurs entretien) dont les montants respectifs sont 689,57 € HT, 859,75 € HT, 1 157,26 € HT et 195,38€ HT sont retenues. Le montant total de l'offre s'élève donc à 35 008,42 € HT.

Le début des travaux est fixé au 8 juillet 2019 ;

26.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°11 Ascenseur à l'entreprise LTBO, sise 22 rue de la Voivre à 88000 EPINAL, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 30 850 € HT.

Le début du chantier est fixé au 8 juillet 2019 ;

27.- attribué le 22 mai 2019, le marché relatif au lot n°12 Désamiantage à l'entreprise SODEC ENVIRONNEMENT, sise 42 route de Thionville 57270 UCKANGE.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 24 500 € HT.

Le début du chantier est fixé au 8 juillet 2019 ;

28.- accepté le 22 mai 2019, l'avenant de régularisation pour l'année 2019 à la convention d'assurance « flotte automobile et risques annexes » proposé par la société GROUPAMA pour un montant de 7 379,87 € TTC ;

29.- accepté le 23 mai 2019, la proposition de convention portant sur la prestation son et lumière dans le cadre du festival Essey Chantant 2019 entre l'entreprise Media Sonic et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le jeudi 30 mai 2019 à partir de 8h00 au parc Maringer.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à l'entreprise Media Sonic, la somme de 3 403,12 € TTC ;

30.- accepté le 23 mai 2019, la convention de mise à disposition des véhicules municipaux suivant :

- KANGOO de marque Renault immatriculé 746 AGV 54,
- TRANSIT fourgon de marque Ford immatriculé 8288 ZX 54,

proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Comité des Fêtes » du mercredi 29 au vendredi 31 mai 2019 pour l'organisation d'une buvette à l'occasion du festival « Essey Chantant ».

La mise à disposition s'est effectuée à titre gracieux ;

31.- accepté le 24 mai 2019, la convention de mise à disposition des terrains situés en dessous de la Butte Sainte Geneviève et référencés au cadastre de la commune AE 2, AC 20, AC 21, AC 22, AC 23, AC 4, AC 3, AI 29, AI 30, AI

27, Al 28, à des fins de pâturage pour des équins, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à Mme Édith MARION.

La mise à disposition a pris effet au 1^{er} juin 2019 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance annuelle dans la limite de douze années.

La mise à disposition desdits terrains s'effectue à titre gracieux la 1^{ère} année puis les bénéficiaires acquitteront un loyer annuel de 200 € les années suivantes ;

32.- attribué le 27 mai 2019, le marché relatif au lot n°3 Menuiserie extérieure alu et PVC à l'entreprise Vincent Bernard Services, sise rue Neuve à 54450 HERBEVILLER, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du centre à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant de l'offre est fixé à 39 079,06 € HT. L'option n°2 d'un montant de 724,30 € HT est retenue. Le marché total s'élève à 39 803,36 € HT.

Le début du chantier est fixé au 8 juillet ;

33.- attribué le 27 mai 2019, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune d'Essey-lès-Nancy à l'association « LAPE Lorraine ».

La commune d'Essey-lès-Nancy a acquitté la somme de 55 € correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2019 ;

34.- accepté le 28 mai 2019, la proposition de convention portant sur la prestation de poste de secours dans le cadre du festival Essey Chantant 2019 entre l'association UMPS et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le jeudi 30 mai 2019 à partir de 14h00 au parc Maringer.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à l'association la somme de 570 € TTC ;

35.- retenu le 29 mai 2019, le contrat relatif à l'entretien, la maintenance et le dépannage des portes automatiques de l'entrée de l'Hôtel de Ville proposé par la société PHILIPPE HOMANT SERRURERIE, sise 2 rue Marcel Galliot – ZA des Savlons – BP 20025 – 54220 MALZEVILLE, représentée par Monsieur Philippe HOMANT, son gérant.

Le contrat a pris effet à la date du 1^{er} juin 2019 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le montant annuel des prestations s'élève à 590 € HT ;

36.- accepté le 29 mai 2019, l'avenant ayant pour objet de transférer le marché précédemment conclu de la société BE JP ADAM SAS suite à une fin d'activité vers la société BET ADAM STRUCTURES. Toutes les charges et conditions du marché demeurent inchangées ;

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 27 juin 2019.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,

Maire



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	14 juin 2019
- Convocation distribuée le :	14 juin 2019
- Affichage du compte-rendu le :	28 juin 2019
- Affichage du procès-verbal le :	20 septembre 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Nadine CADET à Mme Myriam LEDROIT
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jacky THOUVENIN à Mme Christine SIMONNET
- Mme Véronique SAGET à M. Pascal LAURENT
- M. Gilles PROVIN à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Matthieu RIFF à Mme Sandrine MATHIEU

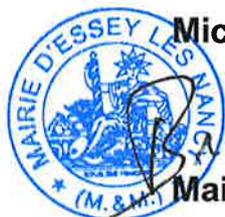
ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT
- MME CLAIR

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. ROSSIGNON

Pour extrait

 **Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire